



LA LETTRE D'INFORMATION FORÊT D'EXCEPTION

n°9 Novembre 2014

Des forêts candidates situées au cœur d'un parc naturel régional

Avec la signature de leur protocole d'accord, deux nouvelles forêts, en Martinique et dans le Var, rejoignent le groupe des candidates au label Forêt d'Exception®. Point commun avec la Grande Chartreuse : ces forêts se situent au cœur d'un parc naturel régional existant ou en préfiguration.

Les protocoles d'accord engageant officiellement les partenaires locaux dans la démarche de candidature au label Forêt d'Exception® ont été signés le 10 juillet pour les Volcans de Martinique, et le 17 octobre pour la forêt de la Sainte Baume (Var).

3 septembre 2014

AVIS FAVORABLE pour l'attribution du label à la forêt de la Grande Chartreuse.

Cette grande forêt des Alpes avance avec le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse.

"Ce dossier souligne la valeur unique de cette forêt, cœur d'un territoire de montagne et support du savoir-faire des hommes."

Extrait du rapport de Michèle Prats et de Paul Arnould, présenté en Comité national d'orientation Forêt d'Exception®.

En forêt départementalo-domaniale de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, la signature s'est effectuée en séance plénière du Comité de pilotage réunissant 36 acteurs. Ce comité est présidé par Josette Manin, présidente du Conseil général de la Martinique, entourée de Eric Legrigeois, directeur de l'environnement (Deal), de André Charpentier, vice-président du Parc naturel régional de la Martinique, et de Michel Hauuy, directeur régional adjoint de l'ONF en Martinique.

Le travail de concertation se poursuit cet automne pour bâtir un contrat de projet ambitieux, selon les quatre orientations stratégiques définies en commun pour la forêt des Volcans de Martinique.

La forêt domaniale de la Sainte Baume constitue un haut lieu du tourisme provençal. Forêt des druides puis lieu de pèlerinage chrétien, ce massif forestier millénaire abrite une hêtraie relictuelle, milieu très rare sous climat méditerranéen.

La signature du protocole d'accord s'est effectuée en clôture du Comité de pilotage, après l'élection de son président : Michel Gros, président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte Baume. Les représentants de la sous-préfecture, du Conseil régional, des cinq communes concernées (Nans-les-Pins, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Saint-Zacharie, Rougiers et Riboux) et des frères dominicains, se sont engagés à construire un programme d'actions exemplaires, aux côtés de Michel Gros et Jean-Loup Burtin, directeur de l'agence interdépartementale Alpes-Maritimes-Var de l'ONF.



Le label Forêt d'Exception® au sein de la convention cadre de coopération entre l'ONF et la Fédération des PNR de France

La présence de l'ONF et de la "Montagne de Reims, Forêt d'Exception®" dans le marché des initiatives du dernier congrès national des Parcs naturels régionaux de France, les 9 et 10 octobre 2014, nous rappelle cet engagement fort.

FOCUS

Quelques rendez-vous clefs avec la Fédération des PNR

24 octobre 2012

Signature de la convention cadre de coopération (2012-2017).

6 et 7 novembre 2013

Séminaire Forêt, dans le Gâtinais français, dont un atelier consacré aux marques et labels, où est intervenue Christèle Gernigon pour le label Forêt d'Exception®.

18 juin 2014

Réunion du réseau des chargés de mission Forêt, avec la présentation du projet Grande Chartreuse par Fabien Bourhis, PNR de Chartreuse.

9 et 10 octobre 2014

Congrès annuel des PNR, en Forêt d'Orient.

Extrait de l'Annexe technique à la convention cadre ONF/FPNRF pour l'accompagnement de la mise en œuvre de conventions locales

article 3.8. Le label Forêt d'Exception®

Pour les projets « Forêt d'Exception » situés dans des PNR, les partenaires s'associent pour mettre en œuvre ce label de l'ONF dont l'objectif est de valoriser les forêts domaniales remarquables et de les inscrire dans une dynamique territoriale.

Lorsqu'une démarche Forêt d'Exception est lancée en forêt domaniale sur le territoire d'un PNR, celui-ci a naturellement vocation à :

- être membre du Comité de pilotage correspondant au niveau local,
- être signataire du protocole d'accord réunissant les partenaires du projet,
- être impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'actions engagé sur la forêt support du projet.

La Fédération siège au sein du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®. Depuis 2012, elle est représentée par Michael Weber, président du Parc naturel régional des Vosges du Nord et premier vice-président délégué de la Fédération. A compter de janvier 2015, ce sera Renaud Lagrave, président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, qui siègera au Comité national.

8 parcs naturels régionaux participent aux projets Forêt d'Exception®

Étapes d'avancement	Projets	PNR
5	Label attribué Fontainebleau	Gâtinais français
5	Label attribué Verdun	-
4	En cours de labellisation Grande Chartreuse	Chartreuse
3	Contrat de projet validé Compiègne	-
3	Contrat de projet validé Le Val Suzon	-
3	Contrat de projet validé Rouen	Boucles de la Seine normande
2	Protocole d'accord signé Bercé	-
2	Protocole d'accord signé Boscodon	-
2	Protocole d'accord signé Massif du Valier	Pyrénées ariégeoises

Étapes d'avancement	Projets	PNR
2	Protocole d'accord signé Montagne de Reims	Montagne de Reims
2	Protocole d'accord signé Bassin d'Arcachon	-
2	Protocole d'accord signé Tronçais	-
2	Protocole d'accord signé Les Camporells	Pyrénées catalanes
2	Protocole d'accord signé L'Aigoual	-
2	Protocole d'accord signé Volcans de Martinique	Martinique
2	Protocole d'accord signé La Sainte Baume	Sainte Baume (en projet)
0	Comité de pilotage en cours de création Le Donon	-
0	Projet non démarré La Joux - Levier	-



certifié ISO 9001 et ISO 14001



Direction générale
Direction forêts et risques naturels
2 avenue de Saint Mandé
75570 Paris Cedex 12
www.onf.fr